



LA LETTRE SOCIALISTE

de votre député

Jean-Louis BIANCO

Député de la 1ère circonscription des Alpes-de-Haute-Provence

Extrait de l'intervention sur la directive Bolkestein lors de la 2ème séance du Mardi 15 mars

BOLKESTEIN BOLKESTEIN

M. Jean-Louis Bianco - La proposition de directive Bolkestein illustre, de façon lumineuse, quelle Europe nous ne voulons pas. Elle vise à achever le marché intérieur dans le domaine des services, qui représentent 70% du PIB. Pourquoi pas ? Mais la Commission a commis six fautes majeures.

Sa première faute est de sacrifier à l'idéologie qui fait du marché le dieu absolu, de croire que la concurrence produit automatiquement les meilleurs effets pour tous. Or, la Commission est incapable de démontrer quels en seront les effets, secteur par secteur, sur le nombre et la qualité des emplois. D'autre part, le consommateur ne doit pas seulement bénéficier de services moins chers, mais il est en droit d'exiger la qualité et la sécurité de ces services, et la directive ne les garantit pas.

Sa seconde faute est l'incohérence. Avec la règle du pays d'origine, nous aurions un marché " unique " avec 25 règles différentes ! Ce principe contredit la notion même d'unicité du marché.

M. René André - Très juste.

M. Jean-Louis Bianco - La troisième faute, c'est l'absence de contrôle. Selon la directive, c'est le pays d'origine qui serait chargé dans les 24 autres pays de contrôler le respect de sa réglementation nationale par ses ressortissants. Comment imaginer qu'un pays de 400 000 habitants contrôle un marché de 450 millions de consommateurs ?

La quatrième faute tient au fait que la directive est une formidable machine à fabriquer des contentieux. Le Conseil d'Etat a constaté qu'elle remettait en cause rien moins que les principes de souveraineté nationale, d'égalité devant la loi et de légalité des délits et des peines ! L'atteinte au principe de subsidiarité est manifeste.

La cinquième faute, c'est l'absence d'harmonisation. Jusqu'ici l'Europe s'est toujours construite par l'harmonisation des règles. Ce n'est pas toujours simple et il ne faut pas que l'Europe se mêle de tout. Mais l'absence d'harmonisation conduira presque inévitablement au moins-disant social et au moins-disant environnemental.

La sixième faute, c'est la mise en cause des services publics. Pour la directive, toute prestation - hors travail salarié entre employeur et employé - qui fait l'objet d'une contrepartie économique est un service. Or, aucun service d'intérêt général ou presque n'est entièrement gratuit et il existe presque partout ce que Philippe Herzog appelle

le une " zone grise " entre les services d'intérêt général et les services marchands.

Mais le traité constitutionnel européen n'est en rien responsable de cette proposition de directive. Déposée en janvier 2004, elle est au contraire l'illustration de ce que permet le traité de Nice, qui restera en vigueur si le nouveau traité n'est pas adopté. La vérité, c'est que la Constitution, même imparfaite, donnerait de nouvelles armes contre ce projet de directive : le contrôle de la subsidiarité par les Parlements nationaux, la création par l'article III-122 d'une base juridique pour les services d'intérêt général, le pouvoir d'initiative donné à un million de citoyens européens...

Alors, que faut-il faire ? Depuis quelques semaines, on joue sur les mots, à commencer par le gouvernement français, qui a pris très tardivement conscience de la gravité du problème : " remise à plat ", " réécriture ", " réexamen "... La délégation pour l'Union européenne a, quant à elle, demandé le retrait du texte au profit d'une harmonisation par le haut du droit applicable aux services. Or, la résolution adoptée par la commission des affaires économiques est

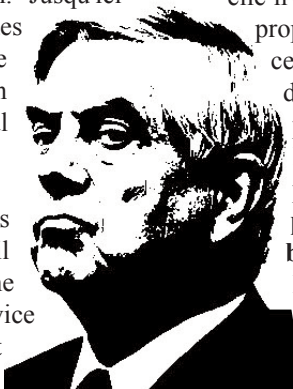
revenue là dessus. A cela s'ajoute l'attitude des élus UMP du Parlement européen, qui n'ont fait que s'abstenir sur le vote d'une résolution tendant à une adoption rapide de la proposition de directive Bolkestein, alors que l'ensemble de la gauche européenne et les élus de l'UDF s'y sont opposés.

Enfin, il n'aura échappé à personne que le silence des autorités françaises n'a pris fin que tout récemment.

De leur côté, le Président Barroso comme le commissaire en charge du marché intérieur ont confirmé le maintien du principe du pays d'origine, lequel est inacceptable.

La position de la France doit donc être claire - ce qu'aujourd'hui elle n'est pas. Nous demandons que la Commission retire sa proposition ; que sinon, la France s'oppose fermement à celle-ci et en demande le rejet ; qu'avant toute nouvelle directive sur les services, une loi-cadre sur les services publics ou services d'intérêt général soit adoptée ; que le principe du pays d'origine soit exclu de toute autre proposition de directive sur les services. **Ne tournons pas autour du pot avec une Commission qui ne semble pas prendre très au sérieux ce que disent les Parlements nationaux et disons lui clairement qu'elle doit retirer sa proposition !** (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des députés communistes et républicains).

"... le traité constitutionnel européen n'est en rien responsable de cette proposition de directive"



Fritz Bolkestein

L'affaire GAYMARD et l'exemplarité en politique

par Jean-Louis Bianco

On dit que le pouvoir corrompt et que le pouvoir absolu corrompt absolument.

Dans le cas d'Hervé GAYMARD, il s'agit d'une corruption de l'esprit. Manifestement le Ministre n'avait pas la moindre conscience de ce que la surface et le prix de son logement pouvaient avoir de choquant pour un citoyen ordinaire. Surtout quand on invite les Français à se " désintoxiquer de la dépense publique ". Dans quel monde vit-il donc ?



Certains de nos dirigeants ont beau voir toutes les semaines dans leurs permanences des électeurs, c'est comme si cette réalité appartenait à un autre monde.

Quelles leçons en tirer ? D'abord que l'origine sociale des élus, le lieu où ils vivent, leur mode de vie n'est pas indifférent. François Hollande disait qu'il faut que le Parti Socialiste devienne à l'image de la France. Il a raison et il reste beaucoup de chemin à faire. Mais c'est vrai aussi des élus. Même avec la meilleure bonne volonté chacun est façonné par sa manière de vivre. Je le répète, ce n'est pas indifférent d'habiter la banlieue plutôt que le XVIème arrondissement de Paris.

Chacun d'entre nous a pu le constater, les dégâts de l'affaire Gaynard vont bien au-delà de son cas particulier.

C'est toute la " classe politique " -je n'aime pas cette expression, mais elle a finalement quelque chose de vrai-, qui est atteinte. La crédibilité des hommes politiques est au plus bas, même si on apprécie souvent son maire ou son député.

Que faire ? La crédibilité suppose d'abord la vérité. Hervé Gaynard s'est enfoncé de demi-vérités en trois quarts de mensonges. Mais l'exigence de vérité vaut bien au-delà de cette circonstance. Si nous promettons pour 2007 ce que nous savons ne pas pouvoir tenir, c'est la meilleure manière de tuer définitivement l'espérance. La tentation de la " course à l'échalotte ", de la démagogie, du " faut qu'on y a qu'à " ne concerne pas que les communistes. Elle est aussi présente chez les socialistes.

S'agissant des " privilèges " et des " avantages " faut-il en venir à une extrême rigueur ? C'est la tradition des démocraties scandinaves. Ce n'était pas la nôtre. Je suis pourtant convaincu que c'est indispensable . Un élu doit être exemplaire. Nous sommes les représentants du peuple, nous devons le représenter, non pas dans ses faiblesses, mais dans l'aspiration à une citoyenneté exigeante. En Allemagne, seul le Président de la République, le Chancelier et le Président du Bundestag disposent d'un appartement de fonction. Si les ministres demandent à occuper un appartement de fonction, ce qui est rare, ils doivent acquitter un loyer établi au prix du marché.

En réalité, même si la responsabilité des politiques est de nature différente, la question de la transparence et du mode de vie concerne toutes les " élites ". Si peu d'hommes politiques sont corrompus encore faudrait-il que les médias montrent plus souvent la réalité du formidable investissement du maire ou du député de base au service du bien public,.

Et pourquoi les présentateurs de journaux télévisés et les dirigeants des grandes entreprises n'auraient pas eux aussi une obligation de transparence sur leurs revenus et leurs avantages annexes ? Et au nom de quel principe du sacro-saint marché ne pourrait-il pas y avoir un débat démocratique sur leurs rémunérations ?

Je suis convaincu qu'à une époque d'individualisme, l'un des principaux leviers de changement, la manière de fabriquer du collectif à partir de l'individuel, tient dans la transformation de l'individu-consommateur en individu-citoyen.

Il nous faut des citoyens du haut en bas de la République.

ARKEMA - Communiqué du 16 mars

UNE LUEUR D'ESPOIR POUR SAINT-AUBAN ?

Mardi fut une journée de bataille, sans résultats. L'importance de la mobilisation, le témoignage, émouvant, des salariés, la fermeté des syndicats, la détermination des élus, rien n'y a fait. Aussi bien à Total qu'à Arkéma, nous avons rencontré des dirigeants arc-boutés sur leurs certitudes, résolus à ne pas modifier leur plan. Les propositions des syndicats, du Conseil Général, du bureau d'études : rien, absolument rien, n'était pris en compte, en dépit des bonnes paroles.

Ce matin, au Comité Central d'Entreprise, après avoir repoussé les propositions précises des syndicats et du bureau d'études sur l'AMCA (fabrication qui pourrait pérenniser le site), **coup de théâtre : M. Le Hénnaff annonce qu'il fera de nouvelles propositions pour réduire le nombre de suppressions d'emploi à Saint-Auban. Nous attendons du concret avec impatience et vigilance.**

Jean-Louis Bianco

**Retrouvez toute l'actualité de votre député sur le site
www.jean-louis-bianco.com**

I.P.N.S.

Permanence parlementaire - 17, rue Antoine Héroët - 04000 Digne-les-Bains

(T) 04.92.32.59.14 Courriel : jlbianco@wanadoo.fr